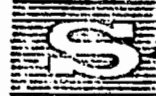


NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/3353
26 janvier 1955
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE DU 25 JANVIER 1955 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU
NORD ET LE REPRESENTANT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE POUR LUI TRANSMETTRE
LE RAPPORT CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE LA ZONE ANGLO-AMERICAINE DU
TERRITOIRE LIBRE DE TRIESTE PENDANT LA PERIODE DU 1er JANVIER AU
31 DECEMBRE 1953

Nous avons l'honneur de vous transmettre par les présentes, en vous priant
de le communiquer aux membres du Conseil de sécurité de l'Organisation des
Nations Unies, un exemplaire du "Rapport concernant l'administration de la zone
anglo-américaine du Territoire libre de Trieste pendant la période du premier
janvier au 31-décembre 1953", rédigé par le général de division Sir John Winterto
KCMG, CB, CBE, commandant la zone anglo-américaine du Territoire libre de Trieste

Comme il est dit à la page 9 de la section intitulée "Aperçu général",
ce rapport est le dernier concernant l'administration de la zone par les
autorités alliées, vu le transfert de l'administration au Gouvernement italien
conformément au Mémoire d'accord signé à Londres le 5 octobre 1954 et au
sujet duquel des rapports spéciaux ont été présentés au Conseil de sécurité sous
la cote S/3301 et S/3351.

Nous prions Votre Excellence d'agréer, etc.

Le Représentant du Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des
Nations Unies :

Signé : Sir Pierson Dixon

Le Représentant des Etats-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des
Nations Unies :

Signé : Henry Cabot Lodge, Jr.

RAPPORT CONCERNANT L'ADMINISTRATION

de la

zone anglo-américaine

du

TERRITOIRE LIBRE DE TRIESTE

pendant la période du

1er janvier au 31 décembre 1953

fait par le

Général de division Sir John Winterton,
KCMG, CB, CBE,

Commandant la zone anglo-américaine
du Territoire libre de Trieste

Rapport No 13

TABLE DES MATIERES

<u>Sections</u>	<u>Pages</u>
APERCU GENERAL	7
I SITUATION ECONOMIQUE	10
1. Dollars alloués	10
2. Coût de la vie	10
3. Prêts	11
II SITUATION FINANCIERE	12
III INDUSTRIE	13
1. Généralités	13
2. Région industrielle de Zaule	13
3. Constructions navales	14
IV SITUATION DU TRAVAIL	15
V TRAVAUX PUBLICS	16
VI COMMERCE EXTERIEUR	17
VII AGRICULTURE, FORETS ET PECHE	19
VIII AFFAIRES INTERIEURES	20
1. Enseignement	20
2. Santé publique	20
3. Assistance sociale	21
IX ORDRE PUBLIC	23
X REFUGIES ET PERSONNES DEPLACES	25
XI POSTES ET COMMUNICATIONS	26

TABLE DES MATIERES

<u>ANNEXE</u>		<u>Page</u>
A	Dépenses réglées en dollars fournis par le Gouvernement italien en 1953	27
B	Indice du coût de la vie	28
C	Mémoire d'accord relatif à l'affectation et à la liquidation définitive du Fonds d'amortissement des prêts ERP.....	29
D	Accord conclu entre le Gouvernement militaire allié de la zone anglo-américaine du Territoire libre de Trieste et la Régie autonome des Tabacs concernant la fourniture de produits étrangers à base de tabac pour répondre aux besoins de la zone.....	30
E	Dépôts et comptes courants.....	32
F	Accord financier du 22 juillet 1953.....	33
G	Accord financier du 9 avril 1954.....	35
H	Programme de constructions navales pour 1953.....	37
I	Effectif de la main-d'oeuvre.....	38
J	Logements dont la construction a été financée par le Gouvernement militaire allié.....	39
K et L	Commerce extérieur.....	40,41
M	Incidence des maladies contagieuses.....	42
N	Statistiques de la criminalité, 1953.....	43
O	Statistiques relatives à l'arrivée dans les centres de réfugiés de réfugiés et de personnes optant pour la nationalité italienne.....	44

APERCU GENERAL

Le présent rapport, le troisième qui porte ma signature et le treizième de la série, concerne l'administration de la zone anglo-américaine du Territoire libre de Trieste pendant l'année 1953. Cette année marque la première période de douze mois au cours de laquelle des fonctionnaires italiens, nommés conformément aux dispositions du Memorandum d'accord signé à Londres en mai 1952, ont été responsables devant moi d'une grande partie de l'administration intérieure de la zone.

L'événement le plus important de l'année a été la proclamation dans laquelle les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont, le 8 octobre 1953, annoncé leur intention de mettre fin au Gouvernement militaire allié, de retirer les troupes anglo-américaines dans un avenir très prochain et de transférer l'administration de la zone au Gouvernement italien. La mise en oeuvre de cette décision a cependant dû être différée pour des raisons tenant à l'évolution de la situation internationale qui n'entrent pas dans le cadre du présent rapport.

Cet événement a suscité un climat d'incertitude, tant au point de vue économique que politique. Durant les mois d'octobre et de novembre, l'activité commerciale s'est ralentie et les banques ont enregistré d'assez forts retraits. Cependant, dès le mois de décembre, la population reprenait confiance et la situation était redevenue à peu près normale vers la fin de l'année.

La déclaration du 8 octobre n'a guère eu de répercussion politique immédiate; mais lorsqu'il devint évident qu'elle n'entrerait pas aussitôt en application, des éléments extrémistes fomentèrent des troubles qui aboutirent aux graves émeutes des 5 et 6 novembre, au cours desquelles six civils furent tués.

Malgré le fléchissement enregistré dans certains secteurs commerciaux au cours du dernier trimestre de l'année, je suis heureux de signaler que l'indice général de la production a accusé une hausse légère pour l'ensemble de l'année 1953. Cet indice ne se rapporte toutefois qu'aux principales industries; or celles-ci, dans bien des cas, ont bénéficié, comme les années précédentes, de prêts importants du Gouvernement.

L'activité des petits chantiers navals de la zone a été satisfaisante pendant l'année considérée, mais, faute de commandes de paquebots importants, les Chantiers navals réunis de l'Adriatique ont été loin de travailler à pleine capacité. Des démarches ont d'ailleurs été entreprises auprès du Gouvernement italien en vue de remédier à cette situation.

En 1953, l'activité commerciale du port de Trieste a été d'environ 25 pour 100 inférieure à celle de 1952 qui avait été une année exceptionnellement prospère. Ce fait est dû à un concours de circonstances, notamment la concurrence des ports de la mer du Nord et la diminution des expéditions vers l'Autriche au titre du programme de sécurité mutuelle. L'incertitude politique dont nous avons parlé plus haut n'a pas été sans jouer un rôle.

Le développement de la région industrielle de Zaule s'est poursuivi. A la fin de l'année, 30 usines fonctionnaient ou étaient en cours d'achèvement dans cette région, contre 26 en 1952.

Si le chômage a augmenté vers la fin de l'année, c'est surtout en raison du licenciement d'un grand nombre de civils employés par les forces militaires alliées; ce licenciement avait été provoqué par la proclamation du 8 octobre et l'évacuation des familles des militaires alliés. Le Gouvernement militaire allié a pris les mesures voulues pour atténuer la gravité de cette situation.

Le solde des dollars alloués au titre du European Recovery Program (dollars ERP) a été converti en liras au début de l'année à la suite d'un accord passé avec la mission spéciale de la MSA en Italie. En conséquence, les produits de première nécessité importés des Etats-Unis ont été payés avec des dollars fournis par le Gouvernement italien. On a de nouveau tiré tout le parti possible du Fonds d'amortissement des emprunts ERP, pour octroyer des prêts à l'industrie.

Le déficit budgétaire couvert par le Gouvernement italien a été supérieur de 1.750 millions de liras à celui de 1952, par suite, surtout, de l'accroissement des dépenses d'administration résultant des augmentations de traitements accordées au cours de l'année tant aux fonctionnaires de l'Etat qu'à ceux des collectivités locales.

Comme précédemment, le programme de construction a retenu l'attention des pouvoirs publics; il a permis d'achever 1.067 appartements, ce qui porte à 5.536 le total des appartements construits soit entièrement soit principalement avec l'aide des deniers publics depuis 1946. A la fin de 1953, 1.789 appartements étaient en cours de construction.

La population des camps de personnes déplacées de la zone est tombée de 3.924 au 31 décembre 1952 à 3.599 au 31 décembre 1953. On a enregistré au total 1.929 arrivées et 2.254 départs. Le transfert de 99 tuberculeux bacillaires dans des sanatoriums de Suisse constitue une mesure particulièrement heureuse.

J'exprime à ce sujet ma profonde reconnaissance au Gouvernement suisse et au Gouvernement français, ainsi qu'au Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, au US Escapee Program et aux institutions bénévoles de bienfaisance qui, par leurs efforts, ont contribué en 1953 à la réinstallation d'un grand nombre de personnes déplacées.

Bien qu'il ait été signé à une date postérieure à la période considérée dans ce rapport, je ne saurais conclure cette introduction sans mentionner le Mémorandum concernant les dispositions d'ordre pratique arrêtées au sujet du Territoire libre de Trieste, paraphé à Londres le 5 octobre 1954 par les représentants des Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de l'Italie et de la Yougoslavie après huit mois de laborieuses négociations.

Les textes de ce Mémorandum d'accord et les documents qui l'accompagnent ayant déjà été communiqués au Conseil de sécurité par les quatre Gouvernements intéressés, il me suffira d'indiquer ici que ce Memorandum prévoit le retrait de cette zone, dans un délai d'un mois, du gouvernement militaire allié et des troupes anglo-américaines et le transfert de l'administration au Gouvernement italien. Je serai donc le dernier commandant allié dans cette zone et le présent document sera le dernier rapport du gouvernement militaire allié relatif à l'administration de ladite zone. C'est avec une grande satisfaction que j'accueille la nouvelle du règlement de la question de Trieste, qui vient d'être réalisé par voie d'accord entre l'Italie et la Yougoslavie.

Le 6 octobre 1954

SECTION I
Situation économique

1. Dollars alloués

Le solde (720.000 dollars) des sommes allouées au titre du European Recovery Programme (ERP) a été viré en février 1953 au compte de la Mission de la Mutual Security Agency (MSA) et par un arrangement conclu avec le Trésor italien, l'équivalent en liras a été crédité au Compte de contrepartie de la Zone.

Au cours du deuxième semestre de 1953, la MSA a été remplacée par la United States Operations Mission (USCM) qui, pour ce qui est de la Zone, dépend du bureau de Rome.

Le Gouvernement italien a fourni au total 6.600.000 dollars pour l'achat dans la zone dollar de produits nécessaires aux industries triestines. Le pétrole brut (5.200.000 dollars) est resté le plus important de ces produits; viennent ensuite les machines, les produits chimiques, les graisses et les huiles. La baisse des importations en dollars par rapport à 1951 (11.100.000 dollars) est due à la conclusion d'accords aux termes desquels l'Aquila Oil Refinery achète une partie de son pétrole brut dans la zone sterling, et à des modifications de programme primitif des chantiers navals réunis de l'Adriatique (CRDA) en ce qui concerne l'importation de machines.

L'annexe A donne les détails des achats effectués avec les dollars fournis par le Gouvernement italien.

2. Coût de la vie

En 1953, l'indice du coût de la vie (1938 = 100) a suivi la même tendance générale qu'en 1952 et a, une fois de plus, accusé une légère hausse. Cet indice, qui était à 5.067 en janvier, est passé à 5.251 en avril, puis il est tombé à 4.931 en juillet pour remonter à près de 5.200 en décembre. L'indice moyen mensuel a été de 5.117 contre 5.083 en 1952.

Les denrées alimentaires constituent le principal poste de dépense du ménage triestin et les fluctuations indiquées ci-dessus sont dues en grande partie aux variations saisonnières des prix des légumes, des fruits et du poisson. Le débloqué progressif des loyers a provoqué une hausse moyenne de 3 pour 100 du prix du logement. Pour l'habillement, le chauffage, l'éclairage et les dépenses diverses, l'indice n'a pratiquement pas varié.

On trouvera à l'annexe B un tableau indiquant la moyenne mensuelle en liras des sommes que le ménage triestin dépense pour les divers produits et services qui entrent en ligne de compte dans le calcul de l'indice du coût de la vie pour les années 1938, 1952 et 1953; les indices correspondants sont également fournis.

3. Prêts

En 1953, le Gouvernement militaire allié (GMA) a accordé ou négocié des prêts représentant au total 5.835.000.000 de liras en faveur du commerce local, de l'industrie et des services publics. Sur cette somme, 5.165.000.000 de liras viennent du budget du GMA et le reste, soit 670.000.000 de liras, du Compte de contrepartie ERP.

Les principaux prêts financés à l'aide de crédits budgétaires ont été : 1.500.000.000 de liras à la Compagnie de navigation Lloyd Triestino pour la construction de deux paquebots de 5.000 tonnes, 650.000.000 de liras aux Magasins généraux et 170.000.000 de liras à la Ente Porto Industriale. D'autres prêts importants ont été consentis à la Compagnie de distribution d'électricité (SELVEG) ainsi qu'à diverses entreprises industrielles. La Caisse du bâtiment a prêté environ 2 milliards de liras à des particuliers.

Les prêts prélevés sur le Compte de contrepartie ERP ont servi exclusivement à financer la construction navale; les principaux bénéficiaires en ont été les compagnies Lloyd Triestino et Italia qui ont reçu respectivement 336 millions de liras et 288 millions de liras, comme derniers acomptes pour la construction des navires "Victoria", "Asia" et "Augustus".

En juillet, le Gouvernement militaire allié et la Mission spéciale de la MSA en Italie ont conclu un memorandum d'accord relatif à l'affectation à la liquidation dérivative du Fonds d'amortissement des prêts ERP. Le texte de ce memorandum d'accord est reproduit à l'annexe C.

En 1953, la Caisse des petits et moyens emprunteurs du GMA et les trois caisses de crédit créées avec le concours des banques locales ont prêté en tout 600 millions de liras à des petites entreprises, des entreprises artisanales et des coopératives.

En mai 1953, le Gouvernement militaire allié a promulgué une ordonnance autorisant les particuliers propriétaires de bateaux à demander à bénéficier des prêts à long terme consentis par l'Instituto Mobiliari Italiano.

Section II

Situation financière

Malgré les rentrées d'impôt généralement satisfaisantes, les augmentations de traitement accordées aux fonctionnaires de l'Etat, du Gouvernement et des collectivités locales ont provoqué un déficit d'environ 700 millions de liras pour ce qui est des seules dépenses d'administration ordinaires. Les dépenses extraordinaires, c'est-à-dire les subventions pour les programmes de constructions navales et de construction de logements et les prêts à l'industrie sont restées élevées.

Pour le premier semestre 1953, le déficit budgétaire couvert par le Gouvernement italien s'est élevé à 5.921 millions de liras, soit quelque 150 millions de liras de plus que le montant prévu, et environ 1.270 millions de liras de plus que le déficit de la période correspondante de 1952. Cette somme comprend une subvention spéciale de 1.176.000.000 de liras du Gouvernement italien en faveur du programme de constructions navales de Trieste, et 4.487.000.000 de liras représentant le montant net de la différence entre les recettes perçues dans la Zone anglo-américaine pour le compte de la République italienne et les recettes perçues en Italie pour le compte de la Zone.

Pour le deuxième semestre de 1953, le déficit est estimé à 6.222.000.000 de liras, soit 450 millions de liras de plus que pendant la période correspondante de 1952. Cette somme comprend une subvention de 815 millions de liras accordée par le Gouvernement italien aux chantiers de constructions navales.

En septembre 1953, un nouvel accord sur l'importation des tabacs dans la Zone est intervenu avec la Régie italienne des tabacs. On en attend une augmentation de recettes. Le texte de l'accord est reproduit à l'annexe D.

L'augmentation régulière de l'épargne s'est poursuivie jusqu'à la fin du troisième trimestre 1953. Les événements politiques ont alors ébranlé la confiance du public qui a procédé à des retraits relativement importants. Toutefois, vers la fin de l'année, il y avait un net excédent des dépôts sur les retraits et il était clair que l'on regagnerait rapidement le terrain perdu. On trouvera à l'annexe E un tableau donnant une situation trimestrielle en 1952 et 1953 des comptes de dépôt et comptes courants bancaires ainsi que des comptes d'épargne et comptes de chèques postaux.

L'accord financier sur le budget du deuxième semestre 1953 constitue l'annexe F; celui du premier semestre 1954 est reproduit à l'annexe G.

SECTION III

Industrie

1. Généralités

Grâce à la modernisation progressive des bâtiments et à la mise en service de nouvelles usines, l'indice général de la production (1938 = 100) a de nouveau augmenté au cours de l'année, passant de 127,9 à 131,7. Mais, pour calculer cet indice, on n'a fait entrer en ligne de compte que les chiffres de production fournis par les principales entreprises industrielles; il ne donne donc aucune idée de la situation des petites entreprises. Celles-ci, qui servent surtout le marché local, ont souffert vers la fin de l'année d'une crise assez grave.

Les secteurs qui ont maintenu ou augmenté leur production sont notamment les constructions navales, les industries du bois et du cuir, les minoteries de blé et de riz, l'industrie de la mise en conserve et celle des produits pharmaceutiques. En outre, la briqueterie de Trieste a commencé à produire pour le marché local. En revanche, les restrictions apportées à l'exportation ont rétréci le marché des articles de jute, et cette année, par suite de la pénurie de matières premières, la production de la Rizerie adriatique a été assez faible. Un certain nombre de grandes entreprises industrielles emploient maintenant le charbon comme combustible, à la place du pétrole, pour réduire les frais de production.

2. Port industriel de Zaule

On continue d'exécuter le deuxième Programme de travaux publics, conçu en vue de la création de nouvelles industries dans la zone du port industriel de Zaule. Le Gouvernement militaire allié a affecté une nouvelle somme de 446 millions de liras au développement de cette zone.

Au cours de l'année, dix nouvelles usines sont entrées en service, notamment la filature de coton San Giusto. D'autre part, les travaux de la verrerie de Trieste, de l'usine de ciment Italcementi et d'une fabrique d'allumettes sont presque terminés. Cela porte à 30 le nombre des industries qui, à la fin de l'année, étaient déjà en service ou étaient en cours d'installation dans cette zone.

3. Constructions navales

Avec la livraison au début de l'année des navires Victoria et Asia, destinés au Lloyd Triestino et jaugeant chacun 11.600 tonnes, a pris fin l'exécution du programme que l'ERP s'était assigné en 1950. Le bateau-citerne de 12.300 tonnes Andromeda, mis en chantier en 1951, a été livré à l'AGIP de Rome. Le bateau-citerne Trieste, également de 12.300 tonnes, a été mis en chantier en mars; ce navire, qui est destiné à la Societa Marittima Finanziaria de Trieste, et le bateau-citerne de 21.000 tonnes Mare Adriaticum, destiné aux Frères D'Amico, de Rome, ont tous deux été lancés au cours de l'année. Le nombre des commandes de réparation et de remise en état de navires que l'arsenal de Trieste a exécutées est comparable à celui de 1952.

Une étude de la situation faite en fin 1953 a montré que les petits chantiers navals avaient utilisé environ 95 pour 100 de leur capacité de production. D'autre part, les chantiers navals de l'Adriatique (CRDA) étaient en difficulté par suite du manque de nouvelles commandes, notamment de commandes de paquebots. C'est en effet l'aménagement des paquebots qui occupe le plus de main-d'oeuvre. A la fin de l'année considérée, environ 55 pour 100 seulement de la main-d'oeuvre disponible étaient employés sur ces chantiers. Des consultations avec le Gouvernement italien étaient en cours, en vue d'occuper en 1954 la plus grande fraction possible de la main-d'oeuvre disponible.

On trouvera à l'Annexe H les détails du programme de constructions navales pour 1953.

SECTION IV

Situation du travail

Le nombre des travailleurs pourvus d'un emploi est tombé, au cours de l'année 1953, de 88.229 en janvier, à 87.855 en décembre; parallèlement, le nombre des chômeurs inscrits a augmenté, passant de 18.806 à 19.695 pour la même période.

Cette baisse de l'emploi s'explique principalement par le licenciement d'un certain nombre de civils employés par les forces alliées; ce licenciement s'est produit à la suite de la décision que le Gouvernement britannique et celui des Etats-Unis ont prise de retirer leurs troupes de la Zone, décision qu'ils ont rendue publique le 8 octobre 1953. Pour faire face à cet état de choses, le Gouvernement militaire allié a alloué à l'Organisation d'assistance aux chômeurs (SELAD) des fonds qui lui ont permis de faire passer de 1.139, en octobre, à 2.928, en décembre, le nombre des travailleurs employés à des travaux organisés par le Gouvernement pour aider les chômeurs. A la même époque, on a également pris des mesures pour réduire au minimum le nombre de permis de travail délivrés aux ouvriers spécialisés venus de l'extérieur de la Zone.

Bien que l'on ait compté seulement 98 grèves en 1953 contre 182 en 1952, ces grèves ont été plus graves que l'année précédente. Cent quatre-vingt douze mille six cent trente travailleurs y ont participé, ce qui représente une perte de 1.319.956 heures de travail.

Les cours de réorientation professionnelle organisés par le Gouvernement ont connu cette année un grand succès : 800 étudiants en moyenne ont suivi ces cours qui préparaient à neuf professions différentes.

Les augmentations de traitement des employés municipaux, dont il a été question dans le dernier rapport, sont entrées en vigueur en mars, avec effet rétroactif du 1er juillet 1952; d'autre part, à la suite du renouvellement des contrats de travail, l'augmentation du salaire réel des ouvriers et employés dans l'industrie et le commerce était, d'après les calculs, de 1,4 pour 100.

On a procédé à une quatrième étude des effectifs de la main-d'oeuvre, par la méthode du sondage, en mars 1953. Certains résultats de ce sondage sont reproduits à l'Annexe I.

SECTION V

Travaux publics

Sur le budget du Gouvernement militaire allié, on a affecté un crédit, d'un total de 7.062 millions de liras au Programme de travaux publics de 1953. Les principaux postes de ce chapitre étaient les suivants : logement (32 pour 100); travaux d'assistance et cours de réorientation (14 pour 100); routes, chemins de fer et installations portuaires (37 pour 100); bâtiments publics, notamment écoles et hôpitaux (17 pour 100).

La construction de la maison de redressement et des nouveaux baraquements pour les réfugiés, dont il est question dans le dernier rapport, a pris fin dans le courant de l'année considérée, et celle de l'école secondaire slovène (24 salles) de San Giovanni, a atteint son dernier stade. On a terminé la construction de deux écoles élémentaires, l'une de dix salles à Aurisina et l'autre, plus petite, à San Luigi, de même que les nouveaux bâtiments de l'Institut de pathologie de l'hôpital général de Trieste.

Au cours de l'année, on a terminé la construction de 1.067 appartements, ce qui porte à 5.536 le total des appartements construits depuis 1946, uniquement ou presque uniquement à l'aide de fonds publics. Au 31 décembre 1953, 1.789 appartements étaient en construction, dont 1.252 entièrement aux frais du Gouvernement.

On trouvera à l'annexe J des détails sur les programmes de logement, et notamment le nombre des appartements construits au cours de 1953 par rapport aux années précédentes et la proportion dans laquelle le Gouvernement militaire allié en a financé la construction.

Pour un grand nombre d'entreprises qui pouvaient employer une grande proportion de main-d'oeuvre r.c. spécialisée, on a fait appel à l'organisation d'assistance aux chômeurs (SELAD) dont il a été question dans la section précédente.

SECTION VI

Commerce extérieur

Au cours de l'année 1953, le trafic du port de Trieste a diminué de 24 pour 100, et le chiffre global du trafic ferroviaire et maritime est tombé à 5,5 millions de tonnes contre 6,9 millions de tonnes en 1952. Toutefois, ce chiffre est encore supérieur de 3 pour 100 à celui de 1938.

A cet égard, il ne faut pas oublier que Trieste a considérablement bénéficié, au cours des années d'après-guerre, du transit des marchandises américaines envoyées à titre de secours à l'Autriche et aux Etats balkaniques, de même que du transit du matériel militaire destiné aux forces d'occupation alliées en Autriche. Les envois de secours ont maintenant presque cessé, et ceux de matériel militaire ont considérablement diminué. Les chiffres actuels, par conséquent, sont beaucoup plus représentatifs du véritable trafic commercial du port que ceux de toute autre époque depuis la guerre. La concurrence croissante et l'instabilité de la situation politique ont également contribué à réduire le trafic.

Les principaux produits passés par le port étaient, cette année encore, les huiles minérales brutes, le bois de construction et les minerais.

On a tenu, au cours de l'année, un certain nombre de conférences internationales pour lutter contre la concurrence des ports de la mer du Nord. A la suite de ces conférences, on est convenu d'un nouveau tarif de bout en bout pour les routes Trieste (outr-mer)- Hongrie et Trieste (outr-mer)- Tchécoslovaquie par Tarvis. On a mis au point en juillet le nouveau tarif de bout en bout pour la route Trieste (outr-mer)- Autriche, et il est entré en vigueur.

Les échanges commerciaux avec la Yougoslavie, sous le régime du clearing à la frontière, ont encore augmenté; le chiffre total des échanges commerciaux dans les deux directions a été cette année de 1.537 millions de lires, contre 1.466 millions de lires en 1952. Les importations, d'une valeur de 841 millions de lires, ont baissé de 24 pour 100, et les exportations, d'une valeur de 695 millions de lires, ont augmenté de 7,1 pour 100. Les principales importations ont été le bétail (23 pour 100) et le bois de chauffage (15 pour 100), les exportations comprenaient notamment des agrumes (12 pour 100), des textiles (11 pour 100), des véhicules à moteur, bicyclettes et accessoires (10 pour 100),

et du matériel électrique (10 pour 100). Le clearing italo-yougoslave a également permis des échanges commerciaux dans les deux directions dont le montant moyen a été d'environ 85 millions de liras par mois. Les échanges effectués sous le régime du clearing interzone ont également subi une augmentation globale, le chiffre étant de 1.563 millions de liras, contre 1.384 millions de liras en 1952. Le chiffre des importations est resté stationnaire : 760 millions de liras, environ, mais celui des exportations a augmenté de 25 pour 100 et a atteint 803 millions de liras. Les principaux produits importés en échange de produits manufacturés ont été le vin (34 pour 100), le poisson en conserve (22 pour 100), le bétail, les fruits et les légumes.

Les statistiques du commerce extérieur par produit et par pays figurent respectivement aux annexes K et L.

SECTION VII

Agriculture, sylviculture et pêche

Grâce à la répartition uniforme des pluies au cours des mois d'été, la récolte des produits de la terre a été satisfaisante en 1953; en particulier, la récolte des légumes a été au-dessus de la normale. Cependant, la cueillette des fruits et les vendanges ont donné des résultats médiocres. On a entrepris une vaste campagne de vaccination du bétail contre la fièvre aphteuse; d'une manière générale, l'état sanitaire du cheptel est resté satisfaisant. On peut estimer la valeur totale de la production agricole, y compris le cheptel, à 1.777 millions de liras, contre 1.900 millions de liras en 1952.

On a mis en oeuvre un programme complet d'enseignement agricole; un grand nombre de cultivateurs ont bénéficié d'une aide technique et financière. On a eu recours, dans une mesure croissante, au Centre de labourage mécanique.

Au cours de l'année, le Gouvernement militaire allié a alloué 45,3 millions de liras à des entreprises d'amélioration des terres. Dans 17 terrains réservés au reboisement, on a planté de jeunes arbres préparés dans les pépinières de la Zone. Les incendies de forêts ont causé des dégâts de plus de 5 millions de liras.

En raison de la pénurie de saurel et de thon, la pêche n'a pas été favorable; on a produit au total 3.700.000 kilos de poisson, soit environ 3 pour 100 de moins qu'en 1952. La flotte de pêche triestine compte actuellement 251 bateaux, dont 204 ont un déplacement de moins de 10 tonnes, 26 déplacent entre 10 et 20 tonnes et 21 plus de 20 tonnes.

SECTION VIII

Affaires intérieures

1. Enseignement

A l'ouverture de la nouvelle année scolaire, le 1er octobre 1953, on comptait 33.356 élèves inscrits dans les écoles primaires et secondaires de la Zone. Sur ce nombre, 3.998 élèves s'étaient inscrits dans les écoles où l'enseignement se donne en slovène.

Comme il est dit dans une autre partie du présent rapport, cette année scolaire a vu s'ouvrir des écoles primaires à Aurisina et à San Luigi. Néanmoins, les écoles restent toujours surpeuplées dans les districts peuplés de la ville de Trieste.

Tous les élèves des écoles maternelles de la Zone ont eu des repas scolaires gratuits de même qu'une moyenne journalière de 4.000 à 4.500 élèves des écoles primaires et secondaires. On a de nouveau organisé des camps de vacances et on y a envoyé 7.004 enfants, ceux qui semblaient en avoir un plus grand besoin que les autres.

L'Université de Trieste a inauguré, en février 1953, un cours de perfectionnement sur la législation du travail et la sécurité sociale. Au cours de l'année scolaire 1952-1953, 2.525 étudiants ont suivi les cours de l'Université; 202 diplômes ont été décernés aux étudiants reçus aux examens pendant l'été. A l'ouverture de la nouvelle année scolaire, le 1er novembre 1953, 2.082 étudiants s'étaient inscrits dans les diverses facultés. Au 31 décembre 1953, le nombre d'inscriptions était passé à 2.301.

2. Santé

D'une manière générale, l'état sanitaire de la population de la Zone a été satisfaisant au cours de l'année 1953. En février 1953, la Zone a été touchée par l'épidémie de grippe qui a sévi pendant l'hiver dans la plus grande partie de l'Europe. La maladie s'est heureusement présentée sous une forme bénigne. La fréquence des cas de tuberculose est restée élevée; cependant, le nombre des cas déclarés a été inférieur de 10 au chiffre de 1952. On a signalé 16 cas de poliomyélite, mais aucun d'entre eux n'a été mortel. La natalité et la

mortalité se sont maintenues à peu près au même niveau que pendant l'année précédente; elles se sont élevées respectivement à 9,40 et 11,11 pour 1.000.

A la fin de l'année, le nouveau sanatorium, dont il est question dans mon dernier rapport, étant achevé dans la proportion de 50 pour 100, on a commencé la construction d'un nouveau pavillon à l'hôpital d'isolement de Trieste. On a reconstruit la maternité de l'Hôpital général de Trieste et on a installé de nouvelles salles de consultation pour les malades soignés gratuitement.

Cinq médecins originaires de la région ont poursuivi des études en Angleterre, en France et en Turquie, sous les auspices de l'Organisation mondiale de la santé.

A Prosecco, on a entrepris d'installer des services destinés à l'inspection des animaux importés pour la boucherie; on a apporté des améliorations aux abattoirs de San Sabba.

La morbidité due aux maladies infectieuses est indiquée à l'annexe M.

3. Assistance sociale

En 1953, les sommes que le Gouvernement a dépensées pour l'assistance sociale, par l'intermédiaire des principaux services sociaux de la municipalité de Trieste, se sont élevées à 1.783 millions de liras, au lieu de 1.623 millions de liras en 1952. Cette fois encore, l'augmentation des dépenses est imputable aux réajustements de traitement et à l'augmentation du nombre des secours qu'il a fallu apporter aux nécessiteux.

Comme d'habitude, l'assistance aux familles les plus pauvres a été particulièrement intense vers Noël. A cette époque, on a distribué 6.000 paquets gratuits dans la seule municipalité de Trieste, ce qui a entraîné une dépense d'environ 12 millions de liras. Le Fonds de secours d'hiver a distribué plus de 50 millions de liras.

Les résultats préliminaires d'un sondage effectué au mois d'avril, par les soins d'une Commission technique chargée d'enquêter sur le chômage et l'assistance, indiquent qu'en moyenne chaque chômeur ou assisté dépense mensuellement entre 17 et 18.000 liras (soit environ 10 livres sterling ou 28 dollars).

Les deux experts détachés en août 1952 par l'Organisation des Nations Unies pour étudier l'organisation de l'assistance sociale dans la Zone ont achevé leurs travaux au printemps. Leurs observations ont été extrêmement utiles et

on espère tirer un excellent parti des renseignements qu'ils ont pu réunir en étudiant l'oeuvre et les méthodes des diverses institutions de service social de la région.

SECTION IX

Ordre public

Un certain nombre de désordres, dont certains graves, se sont produits au cours de l'année. Le 8 mars 1953, à l'issue d'une réunion autorisée du Mouvement social italien, un attroupement de 300 à 400 personnes, dont une majorité d'extrémistes venus des provinces italiennes de Padoue, de Venise et de Vérone, s'est formé sans autorisation et s'est dirigé vers le Corso. Lorsque le groupe est parvenu aux environs du siège du Front de l'indépendance, la police a commencé à le disperser. Une grenade à main a explosé parmi les manifestants, blessant 26 personnes dont deux grièvement. A la suite de cet incident, un certain nombre de personnes ont été arrêtées, déférées devant les tribunaux et condamnées.

Mais l'incident le plus grave de l'année s'est produit à la suite de la proclamation du 8 octobre par laquelle le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont annoncé leur intention de dissoudre prochainement le GMA, de retirer de la Zone les troupes anglo-américaines et de remettre l'administration de la Zone au Gouvernement italien. Dans la soirée du 4 novembre et au cours des journées des 5 et 6 novembre, des bagarres, provoquées par des extrémistes, ont éclaté au cours desquelles six civils ont été tués, et 79 agents de police et 97 civils blessés. Le premier incident a eu lieu lorsque plusieurs centaines de personnes, qui avaient assisté, à Redipuglia, aux cérémonies de l'anniversaire de l'armistice de la première guerre mondiale, ont formé un cortège non autorisé et ont tenté de hisser le drapeau italien sur l'Hôtel de ville de Trieste. Le lendemain après-midi, des bagarres ont éclaté au cours de la cérémonie de reconsécration de l'église Saint Antoine qui avait été le matin le théâtre d'une démonstration non autorisée. La police a dû faire usage de ses armes et deux civils ont été tués. Le 6 novembre, des bandes armées bien organisées ont fait leur apparition sur la Piazza Unita et ont attaqué les agents de police de service à la Préfecture; quatre autres civils ont été tués. L'ordre a été rétabli à l'arrivée des forces alliées. Des arrestations ont été opérées à la suite de ces incidents, et plusieurs personnes ont été déférées devant les tribunaux et condamnées.

Par contre, en ce qui concerne les crimes de droit commun, l'année a été calme. Un seul cas d'assassinat a été signalé et la criminalité a sensiblement diminué par rapport à l'année 1952.

Les statistiques de la criminalité sont données à l'annexe "N".

SECTION X

Réfugiés et personnes déplacées ,

Le nombre de réfugiés entrés dans la Zone en 1953 a été moins élevé qu'en 1952. Le nombre de personnes hébergées dans les camps est tombé de 3.924, au 31 décembre 1952, à 3.599 au 31 décembre 1953.

On a continué à s'occuper de la réinstallation des réfugiés et, bien que les progrès réalisés au cours des premiers mois de 1953 aient été lents, le départ de plus de 1.000 réfugiés en novembre et décembre a couronné les efforts déployés au cours de l'année. Il y a eu 2.254 départs contre 1.929 arrivées en 1953.

L'annexe O indique le pays d'origine des arrivants et contient des chiffres concernant les réfugiés et les personnes qui ont opté.

Le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, les organismes bénévoles et le Gouvernement militaire allié ont continué de collaborer étroitement. La situation des réfugiés hébergés dans les camps, du point de vue du logement, de la nourriture, de l'instruction et des loisirs, s'est grandement améliorée et, s'il est vrai que les camps sont toujours surpeuplés, il n'y a cependant pas eu d'épidémies et l'état sanitaire des réfugiés est demeuré très satisfaisant.

Grâce à l'initiative prise par le Comité international de la Croix-Rouge et à la collaboration du Gouvernement suisse, du Gouvernement français et du Comité intergouvernemental, 99 réfugiés présentant des cas actifs de tuberculose, ont été envoyés dans des sanatoriums en Suisse pour y recevoir les soins nécessaires. Les personnes à la charge de ces malades, au nombre de 75, sont réinstallées provisoirement aux environs, en territoire français. Lorsque les malades auront terminé leur cure, ils seront réinstallés d'une manière permanente avec leur famille.

Une seule personne venant de la Vénétie Julienne, cédée à la Yougoslavie en vertu du Traité de paix avec l'Italie et ayant opté pour la nationalité italienne, est arrivée dans la Zone. On peut considérer que cette opération a maintenant pris fin.

SECTION XI

Postes et télécommunications

La modernisation et l'extension des services se sont poursuivies. La liaison radiotéléphonique entre Trieste et Venise, mentionnée dans mon dernier rapport, a été développée; il existe maintenant douze circuits radiotéléphoniques entre Trieste et Milan et quatre entre Trieste et Bologne. Les services téléphoniques de la Zone sont ainsi protégés contre les risques de rupture des câbles. On a terminé (janvier 1954) un circuit multiplex à 12 voies entre Trieste et Liubliana. Des téléimprimeurs automatiques (Telex), mis en service en mars 1954, doivent permettre au début à 12 abonnés de communiquer directement avec n'importe quel autre abonné au téléimprimeur en Europe.

Les PTT de la Zone ont pris en charge 23 bureaux de postes auxiliaires - précédemment gérés à titre privé - et leur personnel; les charges financières qui en résultent ont réduit les bénéfices d'exploitation par rapport à 1952.

ANNEXE A

DEPENSES REGLEES EN DOLLARS FOURNIS PAR
 LE GOUVERNEMENT ITALIEN EN 1953

<u>Article</u>	<u>Quantité</u>		<u>Prix f.o.b.</u> (dollars)	<u>Fret</u> (dollars)	<u>Prix total CIF</u> (dollars)
	TM : <u>tonnes métriques</u>	LT : <u>long tons</u>			
Suif	931	TM	113.179	25.548	138.727
Plomb tétraéthyle	-		-	-	-
Produits réfractaires			62.351	6.825	69.176
Autres produits chimiques			65.547,5	3.905,5	69.453
Fournitures pour navires			41.209	4.731	45.940
Huiles de graissage			109.179	9.017	118.196
Produits pétroliers			-	-	-
Tôles d'acier			8.700	1.300	10.000
Fer			7.245	100	7.345
Cuivre et alliages à base de cuivre			-	-	-
Bois de teck			25.230	6.619	31.849
Bois de gaïac			749	218	967
Pénicilline			44.495	1.005	45.500
Streptomycine			39.795	705	40.500
Autres médicaments			15.340	902	16.242
Machines à écrire, machines comptables, machines à calculer et accessoires			23.380	1.325	24.705
Appareils frigorifiques et accessoires			8.000	2.000	10.000
Instruments scientifiques			1.758	189	1.947
Outillage et machines			155.623,5	4.341	159.964,5
Divers			112.958,5	15.717,5	128.676
Pétrole brut	314.785	LT	5.227.052	-	5.227.052
Houille	48.516	TM	468.540	-	468.540
Céréales panifiables			-	-	-
			<u>6.530.331,5</u>	<u>84.448</u>	<u>6.614.779,5</u>

ANNEXE B

INDICE DU COUT DE LA VIE *

	Année 1938		Année 1952		Année 1953	
	Dépenses mensuelles (lires)	Indice	Dépenses mensuelles (lires)	Indice	Dépenses mensuelles (lires)	Indice
Alimentation	492,89	100	30.361	6160	30.590	6206
Habillement	43,67	100	2.487	5696	2.350	5381
Chauffage et éclairage	57,17	100	2.667	4665	2.678	4684
Loyer	119,81	100	1.095	914	1.194	1000
Divers	82,88	100	3.949	4765	3.940	4754
TOTAL	796,42	100	40.559	5093	40.752	5117

Note (*) Les chiffres qui figurent dans le tableau ci-dessus pour les années 1938 et 1952 diffèrent légèrement de ceux qui ont été indiqués dans les rapports précédents, parce que la série entière a été recalculée en fonction du nouveau budget familial révisé.

ANNEXE C

MEMORANDUM D'ACCORD

Relatif à l'affectation et à la liquidation définitive
du Fonds d'amortissement des prêts ERP

1. Conformément à la correspondance échangée entre la Mission spéciale de la MSA en Italie et le Gouvernement militaire allié de la zone anglo-américaine du Territoire libre de Trieste (ZAA-TLT), et aux fins d'aboutir à un accord sur l'affectation et la liquidation définitive du Fonds d'amortissement des prêts ERP dans ladite zone anglo-américaine du Territoire libre de Trieste, la Mission spéciale de la MSA en Italie et le Gouvernement militaire allié de la ZAA-TLT ont accepté les conclusions et l'accord ci-après, auxquels leurs représentants ont abouti :

A. Le Fonds d'amortissement des prêts ERP restera placé, comme il l'est actuellement, sous le contrôle du Gouvernement militaire allié, qui a la faculté de l'utiliser pour améliorer la situation économique de la ZAA-TLT.

B. Le Gouvernement militaire allié arrêtera un programme d'investissements à long terme, fondé sur le montant estimatif des recettes qui seront versées chaque année à ce Fonds au titre de l'amortissement des prêts de contrepartie; ledit programme d'investissements absorbera la plus grande partie des ressources du Fonds. Ce programme sera soumis à la Mission spéciale de la MSA en Italie, à Rome, pour observations et, éventuellement, discussion avant d'être mis à exécution.

C. Si le Gouvernement militaire allié quitte la ZAA-TLT, ce Fonds sera administré conjointement par la Mission spéciale de la MSA en Italie et le Gouvernement qui succèdera au Gouvernement militaire allié.

Le Commandant de zone de la
zone anglo-américaine
du Territoire libre de Trieste:

Signé : T.J.W. WINTERTON

Le Directeur de la
Mission spéciale de la
MSA en Italie :

Signé : _____

Le 29 juillet 1953.

ANNEXE D

ACCORD CONCLU ENTRE LE GOUVERNEMENT MILITAIRE ALLIE DE
LA ZONE ANGLO-AMERICAINE DU TERRITOIRE LIBRE DE TRIESTE
ET LA REGIE AUTONOME DES TABACS CONCERNANT LA FOURNITURE
DE PRODUITS ETRANGERS A BASE DE TABAC POUR REPONDRE AUX
BESOINS DE LA ZONE

La Régie autonome des tabacs propose de fournir au Gouvernement militaire allié de la zone anglo-américaine du Territoire libre de Trieste, aux conditions énoncées ci-après, les quantités, qualités et types de produits étrangers à base de tabac dont le Gouvernement militaire allié a besoin pour répondre à la demande de la zone :

1. La Régie autonome livrera franco dans les entrepôts de la zone anglo-américaine du Territoire libre de Trieste les produits à base de tabac au prix facturé par les fabricants pour marchandises rendues à la frontière italienne, plus, au prix coûtant, les frais de transport, d'assurance, etc., qui ne devront pas dépasser 5 pour 100 du prix de facture. Pour plus de simplicité, ces frais seront, d'accord entre le Gouvernement militaire allié et la Régie autonome, calculés, pour chaque qualité, au début de chaque exercice financier et compris dans le prix de vente.
2. Les envois seront accompagnés d'un certificat du fabricant attestant que les marchandises en question ont été fabriquées au plus tôt 60 jours avant la date de l'expédition. L'emballage des produits portera les indications que le Gouvernement militaire allié pourra exiger.
3. Les commandes, avec indication précise des qualités et des quantités demandées seront passées à la Régie autonome, qui les exécutera sans délai.
4. Le Gouvernement militaire allié, après avoir réceptionné la livraison et vérifié la qualité et la quantité, paiera la Régie autonome, mais il est entendu que cette dernière demeurera responsable de la conservation parfaite des produits jusqu'à ce que les détaillants en aient pris livraison.
5. La Régie autonome reconnaît au Gouvernement militaire allié le droit de vérifier à tout moment les factures des fabricants étrangers

de produits à base de tabac, et elle est prête à examiner toute proposition du Gouvernement militaire allié qui tendrait à l'amélioration de ce service.

- - - - -

Le Gouvernement militaire allié de la zone anglo-américaine du Territoire libre de Trieste accepte par les présentes l'offre de la Régie autonome des tabacs.

Le présent accord entrera en vigueur graduellement, au fur et à mesure de la liquidation des stocks actuels, après entente entre le Gouvernement militaire allié et la Régie autonome.

Le présent accord sera valable pendant cinq ans.

Le présent instrument est signé ad referendum et sera considéré comme définitivement accepté, sauf notification adressée par l'une des deux parties contractantes à l'autre dans un délai de 30 jours à compter de ce jour.

Rome, le 16 septembre 1953

Pour le Gouvernement militaire allié,
Signé : Lino Sartori

Pour la Régie autonome des tabacs:
Signé : Pietro Cova

ANNEXE "E"

DEBITS ET COMPTES COURANTS
 (en milliers de lires)

D A T E	ETABLISSEMENTS DE CREDIT				BUREAUX DE POSTE				T O T A L		
	Dépôts	Comptes courants	Total	Dépôts	Comptes courants	Total	Dépôts	Comptes courants	Total		
Au 31 mars 1952	17.694.120	20.657.602	38.351.722	2.288.052	574.402	2.862.454	19.982.172	21.242.004	41.224.176		
Au 30 juin 1952	18.436.988	21.904.057	40.341.045	2.450.740	587.139	3.067.879	20.917.728	22.491.196	43.408.924		
Au 30 septembre 1952	18.878.728	23.192.050	42.070.778	2.764.285	832.412	3.596.697	21.643.013	24.024.462	45.667.475		
Au 31 décembre 1952	19.879.341	25.016.346	44.895.687	3.007.531	697.619	3.705.150	22.886.872	25.713.965	48.600.837		
Au 31 mars 1953	21.092.892	23.043.217	44.136.109	3.358.466	729.755	4.098.221	24.461.358	23.772.972	48.234.330		
Au 30 juin 1953	22.135.414	24.169.779	46.305.193	3.696.998	663.707	4.360.705	25.832.412	24.833.486	50.665.898		
Au 30 septembre 1953	22.359.551	24.957.245	47.316.796	3.930.138	728.638	4.658.776	26.289.689	25.685.883	51.975.572		
Au 31 décembre 1953	20.098.046	21.366.907	41.464.953	3.882.220	695.563	4.577.783	23.980.266	22.062.470	46.042.736		

ANNEXE "F"

ACCORD FINANCIER

du

22 juillet 1953

Les représentants du Gouvernement de la République italienne et du Commandement de la Zone anglo-américaine du Territoire libre de Trieste, agissant conformément à l'article 3 de l'Accord financier du 9 mars 1948, et en application de l'article II de l'Instrument relatif au régime provisoire du Territoire libre de Trieste, sont convenus des dispositions suivantes :

1. Le budget de la Zone pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1953 s'établit comme suit :

	<u>Lires</u>
A. DEPENSES	
1) Dépenses ordinaires	12.408.734.000
2) Différence nette entre les sommes perçues dans la Zone pour le compte de la République italienne et les sommes perçues dans la République italienne pour le compte de la Zone	4.700.000.000
3) Dépenses extraordinaires courantes	2.433.150.000
4) Dépenses spéciales	584.000.000
5) Mouvement de capitaux (net)	1.497.000.000
TOTAL	21.622.884.000
B. RECETTES	
1) Impôt sur les produits pétroliers	4.593.170.000
2) Droits d'importation sur le café	1.250.000.000
3) Autres droits d'importation	3.110.023.000
4) Taxe I.G.E.	3.100.000.000
5) Monopole des tabacs	1.926.634.000
6) Impôt sur le revenu	1.276.000.000
7) Recettes diverses	860.124.000
TOTAL PARTIEL	16.215.881.000
DEFICIT	5.407.003.000
	21.622.884.000
C. CONTRIBUTION DIRECTE DU GOUVERNEMENT ITALIEN	
Subvention pour les constructions navales	815.000.000
TOTAL	6.222.003.000

2. Le Gouvernement italien fournira les lires nécessaires pour faire face au déficit indiqué au paragraphe 1 D. ci-dessus, conformément aux modalités prévues aux paragraphes 4 et 5 du Titre I de l'Accord conclu le 22 septembre 1948.
3. Le Commandement de la Zone s'engage à porter à la connaissance du Gouvernement italien toutes les modifications qui pourraient être apportées aux postes du budget pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1953 et accepte de discuter ces modifications lors de la première réunion de la Commission mixte qui s'ensuivra.
4. Au cas où le Gouvernement militaire allié, pour se conformer à des mesures analogues prises en Italie, augmenterait, après le 1er juillet 1953, les traitements et indemnités des employés des administrations publiques, il devra couvrir ces dépenses supplémentaires en adoptant une législation fiscale analogue à celle du Gouvernement italien. Au cas où les recettes additionnelles résultant de cette législation, ou d'autres facteurs, ajoutées aux recettes mentionnées au paragraphe 1 B. ci-dessus, ne suffiraient pas à couvrir l'accroissement des dépenses, le solde déficitaire sera inscrit au budget de la Zone pour le premier semestre de 1954.
5. Il est convenu qu'en cas de modifications importantes de la situation, l'une ou l'autre des parties peut demander l'amendement des dispositions du présent Accord. Toute demande de ce genre sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission mixte.

Signé : G.A. Vitelli
L. Sartori

Pour le Commandement de la
Zone anglo-américaine du
Territoire libre de Trieste

Signé : E. Prato

Pour le Gouvernement italien

ANNEXE "G"

ACCORD FINANCIER

du

9 avril 1954

Les représentants du Gouvernement de la République italienne et du Commandement de la Zone anglo-américaine du Territoire libre de Trieste, agissant conformément à l'article 3 de l'Accord financier du 9 mars 1948, et en application de l'article II de l'Instrument relatif au régime provisoire du Territoire libre de Trieste, sont convenus des dispositions suivantes :

1. Le budget de la Zone pour la période du 1er janvier au 30 juin 1954 s'établit comme suit :

A. DEPENSES	<u>Lires</u>
1) Dépenses ordinaires	11.372.644.000
2) Différence nette entre les sommes perçues dans la Zone pour le compte de la République italienne et les sommes perçues dans la République italienne pour le compte de la Zone	4.700.000.000
3) Dépenses extraordinaires courantes	3.039.394.000
4) Dépenses spéciales	499.000.000
5) Mouvement de capitaux (net)	1.060.000.000
TOTAL	<hr/> 20.671.038.000
B. RECETTES	
1) Impôt sur les produits pétroliers	4.600.000.000
2) Droits d'importation sur le café	1.250.000.000
3) Autres droits d'importation	2.900.000.000
4) Taxe I.G.E.	3.100.000.000
5) Monopole des tabacs	2.000.000.000
6) Impôt sur le revenu	1.290.000.000
7) Recettes diverses	920.887.000
TOTAL PARTIEL	<hr/> 16.060.887.000
DEFICIT	4.610.151.000
	<hr/> 20.671.038.000

	<u>Lires</u>
C. CONTRIBUTION DIRECTE DU GOUVERNEMENT ITALIEN	4.610.151.000
Subvention pour les constructions navales	1.651.755.000
	<hr/>
D. TOTAL	6.261.906.000
	<hr/> <hr/>

2. Le Gouvernement italien fournira les lires nécessaires pour faire face au déficit indiqué au paragraphe I D ci-dessus, conformément aux modalités prévues aux paragraphes 4 et 5 du Titre I de l'Accord conclu le 22 septembre 1948.

3. Le Commandement de la Zone s'engage à porter à la connaissance du Gouvernement italien toutes les modifications qui pourraient être apportées aux postes du budget pour la période du 1er janvier au 30 juin 1954 et accepte de discuter ces modifications lors de la première réunion de la Commission mixte qui s'ensuivra.

4. Au cas où le Gouvernement militaire allié, pour se conformer à des mesures analogues prises en Italie, augmenterait, après le 1er janvier 1954, les traitements et indemnités des employés des administrations publiques, il devra couvrir ces dépenses supplémentaires en adoptant une législation fiscale analogue à celle du Gouvernement italien. Au cas où les recettes additionnelles résultant de cette législation, ou d'autres facteurs, ajoutées aux recettes mentionnées au paragraphe I B. ci-dessus, ne suffiraient pas à couvrir l'accroissement des dépenses, le solde déficitaire sera inscrit au budget de la Zone pour le deuxième semestre de 1954.

5. Il est convenu qu'en cas de modifications importantes de la situation, l'une ou l'autre des parties peut demander l'amendement des dispositions du présent Accord. Toute demande de ce genre sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission mixte.

Rome, le 9 avril 1954

Signé : A. Paveri Fontana
POUR LE GOUVERNEMENT ITALIEN

Signé : Lino Sartori
POUR LE GOUVERNEMENT MILITAIRE ALLIE

PROGRAMME DE CONSTRUCTIONS NAVALES POUR 1953

ANNEXE III

No	Chantier travail	Cons- truction	Type de bateau	Jauge nette enre- gistrée	Tonnage réel	Nom	Moteur	Propriétaire	Mise en chantier	Lancement	Livraison
1	CRDA-S.Marco	1765	mixte	6,586	4,310	Victoria	Diesel	Lloyd Triestino	4. 1.51	18. 9.52	15.3.53
2	"	1766	"	6,585	4,285	Asla	"	"	4. 1.51	28.10.52	28.4.53
3	"	1773	citerne	12,455	32,127	Mare Adriacum	Turbine	F.Lli. DiAmico	24. 9.52	26. 9.53	-
4	"	1780	"	7,448	19,275	Trieste	Diesel	Soc.Maritt.Finanz.Ts.	29. 3.53	16.11.53	-
5	"	1771	"	7,476	18,800	Andromeda	"	AGIP-Rome	19.10.51	31. 8.52	15.1.53
6	"	1778	cargo	1,439	3,978	Star of Alexandria	"	Egypte	1. 7.52	28. 1.53	20.5.53
7	"	1779	"	1,439	3,983	El Nil	"	"	10. 9.52	17. 3.53	16.6.53
8	"	1784	mixte	230	426	Naiko	"	Indonésie	2. 2.53	25. 7.53	1.10.53
9	"	1785	"	229	425	Nuburi	"	"	2. 2.53	25. 7.53	23.10.53
10	"	1305	cargo	2,200	6,440	Aquileia	"	Lloyd Triestino	26. 9.53	-	-
11	"	1806	"	2,200	6,440	Piave	"	"	16.11.53	-	-
12	CRDA S.Rocco	1782	mixte	124	426	Nukaha	"	Indonésie	30. 8.52	15. 4.53	24.8.53
13	"	1792	grue	25 tonneaux			"	Genio Civile Trieste	2. 1.53	13. 4.53	différée
14	Giuliano	30	cargo	504	1,500	Enri	"	Soc.Navig.Sperco Ts.	20. 1.52	2.10.52	20.4.53
15	"	31	"	704	1,987	Fredianna	"	Soc. Patrisanda Ts.	10. 1.53	5. 9.53	-
16	"	32	"	125	210	Inis	"	Indonésie	30. 8.52	15. 4.53	26.8.53
17	"	33	"	124	210	Intata	"	"	30.8.52	15. 4.53	26.8.53
18	"	34	"	124	210	Indari	"	"	30. 8.52	19. 5.53	3.10.53
19	"	35	"	124	210	Insumar	"	"	30. 8.52	19. 5.53	24.10.53
20	"	36	"	124	210	Ilosangi	"	"	30. 8.52	15. 4.53	3.10.53
21	"	42	citerne	760	2,300	Gemma	"	Gruppo Armatori Venise	5. 9.53	-	-
22	"	48	"	230	704	Elizabetta M.	"	Montanari - Fano	7.11.51	28. 2.53	19. 3.53
23	Felzezi	49	"	755	2,274	Nora	"	Gerolimich - Trieste	20. 8.52	12. 7.53	12. 9.53
24	"	50	"	780	2,380	Appia	"	Baratelli - Milano	12. 7.53	-	-
25	"	52	remor- queur	2	250 CV	Audax	"	Direction du port de Trieste	28.10.53	-	-

Effectif de la main-d'oeuvre
 *
 POPULATION CLASSEE PAR CATEGORIE ET PAR SEXE
 Zone "A" du Territoire libre de Trieste
 8 mars 1952 - 8 mars 1953

	H O M M E S		F E M M E S		T O T A L	
	1952	1953	1952	1953	1952	1953
		Augmenta- tion ou Diminution		Augmenta- tion ou Diminution		Augmenta- tion ou Diminution
MAIN-D'OEUVRE ACTIVE						
a) Employée	93.611	91.350 - 2.261	39.414	38.275 - 1.139	133.025	129.625 - 3.400
b) Chômeurs : partiels totaux	84.378	85.775 + 1.397	32.252	33.350 + 1.098	116.630	119.125 + 2.495
	9.233	5.575 - 3.658	7.162	4.925 - 2.237	16.395	10.500 - 5.895
	7.187	3.850 - 3.337	3.811	2.525 - 1.286	10.998	6.375 - 4.623
	2.046	1.725 - 321	3.351	2.400 - 951	5.397	4.125 - 1.272
NON COMPRIS DANS LA MAIN-D'OEUVRE	40.028	41.825 1.797	118.600	121.000 + 2.400	158.628	162.825 + 4.157
a) Femmes au foyer	-	-	85.376	85.575 + 199	85.376	85.575 + 199
b) Etudiants	18.646	19.350 + 704	17.648	18.525 + 877	36.294	37.875 + 1.581
c) Invalides, vieillards, enfants en bas âge, etc.	21.382	22.475 + 1.093	15.576	16.900 + 1.324	36.958	39.375 + 2.417
TOTAL GENERAL	133.639	133.175 - 464	158.014	159.275 - 1.261	291.653	292.450 + 797

* Données basées sur l'étude par sondage effectuée sur 3.814 familles

LOGEMENTS DONT LA CONSTRUCTION A ETE FINANCEE PAR LE GOUVERNEMENT MILITAIRE ALLIE

T Y P E	Pourcentage des dépenses prises en charge par le Gouvernement militaire allié	L O G E M E N T S C O N S T R U I T S										Logements en cours de construction au 31 décembre 1953
		1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	TOTAL		
Habitations à bon marché (Case popolari)	100%	-	48	1.001	334	426	312	113	452	2.686	565	
Habitations à loyer très bas (Case minime)	100%	-	-	-	-	336	134	45	515	260		
Logements pour les familles du personnel du Gouvernement militaire allié	100%	22	64	40	90	150	42	136	20	564	-	
Logements construits par les sociétés coopératives	Subvention de 65%	-	-	-	-	339	426	14	779	1		
Prêts aux entrepreneurs	Prêt de 50%	-	-	-	-	-	145	16	161	89		
Prêts aux particuliers	Prêts de 75% au maximum	-	-	-	-	-	344	520	864	443		
T O T A L		22	112	1.041	424	576	1.029	1.298	1.067	5.569	1.358	

COMMERCE EXTERIEUR EN 1953
(par articles)

Articles	I M P O R T A T I O N S		E X P O R T A T I O N S	
	Volume (en tonnes métriques)		Valeur (en millions de livres)	
	Italie	Autres pays	Italie non comprise	Italie non comprise
Bétail	12.641	8.417	1.233	2
Denrées alimentaires et matières premières nécessaires à leur fabrication.....	233.890	90.679	11.851	3.508
Tabac.....	1.149	675	602	123
Produits minéraux.....	287.585	81.984	914	371
Produits de l'industrie chimique	10.949	1.502	345	521
Bois et produits du bois.....	88.947	71.592	2.500	471
Textiles et articles textiles manufacturés.....	12.145	8.243	3.357	1.017
Métaux communs et leurs produits	77.545	20.986	1.268	1.220
Machines et équipement.....	10.727	3.932	3.619	2.078
Combustibles solides.....	370.604	359.351	3.272	2
Combustibles liquides.....	797.623	755.520	9.773	4.603
Divers.....	132.331	46.354	2.173	488
Energie électrique (en KWH).....	(218.833.479)	-	-	-
TOTAL.....	2.036.136	1.449.275	40.907	14.404
(en KWH).....	(218.833.479)			297.996
			1.068.240	

* Les chiffres qui figurent entre parenthèses ne sont pas compris dans le total, l'unité de mesure employée étant le kilowatt-heure.

COMMERCE EXTERIEUR EN 1953
(PAR PAYS)

P A Y S	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	Volume (en tonnes métriques ou KWH)	Valeur (en millions de lires)	Volume (en tonnes métriques)	Valeur (en millions de lires)
Autriche.....	32.585	1.528	16.187	1.177
Allemagne (République fédérale d').....	75.803	2.201	14.268	449
Yougoslavie et zone yougoslave du Territoire libre de Trieste.....	215.000 654	4.614 615	20.414 4.215	3.801 109
Suisse.....	4.931	1.039	52.081	1.018
Royaume-Uni.....	186.045	7.706	10.430	486
Etats Unis d'Amérique.....	934.257	23.204	180.401	7.364
Autres pays.....				
Total (Italie non comprise).....	1.449.275	40.907	297.996	14.404
Italie.....	586.861		770.244	
	(218.833.479 KWH)			
TOTAL GENERAL.....	2.036.136		1.068.240	
	(218.833.479 KWH)			

INCIDENCE DES MALADIES CONTAGIEUSES

	<u>1952</u>	<u>1953</u>
Rougeole	3.309	39
Scarlatine	865	790
Varicelle	582	582
Typhoïde	114	89
Diphthérie	205	83
Coqueluche	214	354
Oreillons	75	104
Poliomyélite aiguë	3	16
Tuberculose pulmonaire	574	564
Paratyphoïde	16	11
Fièvre de Malte	6	10
Méningite cérébro-spinale	2	8
Maladies vénériennes (cas nécessitant l'hospitalisation)	120	84

ANNEXE "N"

STATISTIQUES DE LA CRIMINALITE, 1953

	<u>Cas reportés</u>	
	<u>1952</u>	<u>1953</u>
Assassinats	-	1
Tentatives d'assassinats	5	4
Homicides	-	-
Enlèvements	-	-
Tentatives d'enlèvements	-	-
Viols	2	1
Blessures graves	10	19
Attaques à main armée	-	-
Attaques contre la police	92	93
Incendies volontaires	1	1
Dommmages causés (ou tentatives de causer des dommages) au moyen d'explosifs	-	-
Extorsions de fonds et chantage	3	7
Vols qualifiés	25	23
Menaces	113	86
Vols simples	2.176	1.603
Abus de confiance et détournements de fonds	234	239
Détentions illicites d'armes, d'explosifs et de munitions	17	7
Recels	16	1
Faux et usages de faux	14	8
Trafics de stupéfiants	1	1
Incidents de frontière	-	-

ANNEXE "O"

STATISTIQUES RELATIVES A L'ARRIVEE DANS LES CENTRES DE REFUGIES DE
 REFUGIES ET DE PERSONNES OPTANT POUR LA NATIONALITE ITALIENNE

1. Réfugiés venant:	De Yougoslavie	Des deux zones du Territoire libre de Trieste	D'Italie	D'autres pays	Naissances
ALBANAIS	20	8	-	2	1
ARGENTINS	-	-	-	1	1
ARMENIENS	-	-	-	-	-
BULGARES	128	32	-	3	-
TCHECOSLOVAQUES	74	16	-	-	5
HONGROIS	176	42	2	-	5
YUGOSLAVES	434	197	-	7	13
YUGOSLAVES (ex-Italiens d'Istrie)	234	141	2	2	5
POLONAIS	8	10	1	1	-
ROUMAINS	140	25	-	-	8
RUSSES	19	46	-	11	6
UKRAINIENS	29	7	-	-	6
AUTRICHIENS	-	-	-	-	-
BRESILIENS	-	-	-	-	-
ALLEMANDS	-	-	-	-	-
GRECS	8	17	-	1	6
IRANIENS	-	-	-	-	-
ITALIENS	2	5	-	-	-
ESPAGNOLS	-	-	-	-	-
TURCS	-	-	-	-	-
VOLKSDEUTSCHE	7	2	-	1	1
INDETERMINEES	9	3	-	-	-
TOTAL	1.288	551	5	29	56

ANNEXE "0" (suite)

2. Personnes venant du Territoire cédé à la Yougoslavie en vertu du Traité de paix et optant pour la nationalité italienne..... 1

3. Effectif des centres de réfugiés au 31 décembre 1953

ALBANAIS	41
ARGENTINS	1
ARMENIENS	6
BULGARES	184
TCHECOSLOVAQUES	205
HONGROIS	315
YUGOSLAVES	883
YUGOSLAVES (ex-Italiens d'Istrie)	391
POLONAIS	57
ROUMAINS	257
RUSSES	841
UKRAINIENS	253
FRANCAIS	1
GRECS	101
IRANIENS	9
ITALIENS	15
TURCS	2
VOLKSDEUTSCHE	12
INDETERMINES	25

TOTAL 3.599

